# Les aides à la mobilité

## Carte élèves et apprentis SNCF

A destination des apprentis de moins de 23 ans, cette carte permet de bénéficier de tarif préférentiel pour vos voyages en TGV et Intercités. Pour en bénéficier, il faut effectuer le trajet domicile-centre de formation ou domicile-entreprise au moins trois fois par semaine. Grâce à la carte élèves et apprentis, il est possible d'effectuer 9 allers simples mensuels pour lesquels vous ne payez que la réservation de votre place assise (uniquement pour les trains à réservation obligatoire) entre la gare desservant votre domicile et celle desservant votre lieu d'étude ou de stage.
Au-delà de ces 9 trajets, vous avez droit à 50% de réduction sur le Plein tarif.

## Abonnements TER BreizhGo

Abonnements TER destinés aux moins de 26 ans, ils permettent de bénéficier d'une réduction jusqu'à 75 % sur le TER en Bretagne et de se déplacer de manière illimitée sur une ligne choisie, y compris le week-end.

Faire une demande ICI

D'autres types d'abonnement avantageux existent. Vous pouvez les consulter ICI

Dans tous les cas, votre employeur prend en charge de 50% de vos frais de transport en commun pour vos déplacements entre votre résidence habituelle et votre lieu de travail.

Contact
Service Formation Continue & Alternance

Pôle alternance

Campus Villejean - Bâtiment A
Place du Recteur Henri le Moal
35043 RENNES

sfca-alternance [at] univ-rennes2.fr (sfca-alternance[at]univ-rennes2[dot]fr)